



COMMUNE DE SAINT AMBREUIL

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 juillet 2016 – 19 h

Présents : François DUPARAY, Suzanne D'ALESSIO, Jean-Paul LERNOUT, Sébastien SERVY, Jérémy PAPILLOT, Jeanne MORANVAL-VINCENT (arrivée à 19 h 40), Patrick DAVID, Nathalie GUENEAU, Catherine JAHANNOT.

Absent(e)s excusé(e)s :

Jean-Paul GUYOT pouvoir donné à François DUPARAY
Nathalie VANHELMON pouvoir donné à Suzanne D'ALESSIO
Cédric GIRARD pouvoir donné à Patrick DAVID
Jocelyne THOMAS pouvoir donné à Nathalie GUENEAU
Anne-Laure MERLIN pouvoir donné à Jeanne MORANVAL-VINCENT

Absent(e)s : Tony PLASSARD

Secrétaire de séance : Catherine JAHANNOT

Le précédent compte rendu du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1) Autorisation de signature du Conseil Municipal au Maire de la commune de Saint-Ambreuil des marchés, dans le cadre de l'opération du Schéma Directeur d'Assainissement

La commission Assainissement considère qu'à l'issue de la mise en concurrence et de l'analyse des plis, l'offre économiquement la plus avantageuse est :

Le Cabinet CHARPENTIER pour le marché de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement pour un montant de **7 662.50 € HT** pour la part forfaitaire (DPGF).

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité** :

DECIDE de donner délégation au Maire de la commune de Saint-Ambreuil pour signer :

- Le marché de prestations intellectuelles relatif à l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement avec le cabinet CHARPENTIER pour un montant de **7 662.50 € HT** pour la part forfaitaire (DPGF).

2) Demande de subventions pour les travaux de rénovation / extension de la salle polyvalente – annule et remplace la délibération n°38-2016 pris le 23 juin 2016

Dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de la salle polyvalente, présenté au Conseil Municipal lors de sa réunion du 24 mai 2016, il y a lieu de prendre une délibération pour financer ce projet et solliciter les demandes de subventions auprès des différents organismes concernés.

Les travaux s'élèvent à 160 000 € HT, le projet global (comprenant la maîtrise d'œuvre, les différents contrôles techniques et les frais d'étude) s'élève à 202 891 € HT.

Le Conseil Municipal **après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **APPROUVE** le projet d'extension-rénovation de la salle polyvalente
- **SOLLICITE** une subvention de l'Union Européenne auprès du Syndicat Mixte du Chalonnais et de son Groupe d'Action Locale, dans le cadre du programme LEADER 2014-2020 « *S'engager collectivement dans la transition énergétique et valoriser les ressources du Chalonnais en les préservant* ».
- **AUTORISE** l'autofinancement de la commune à appeler une subvention européenne au titre du programme LEADER.
- **SOLLICITE** une Dotation d'Équipement pour les Territoires Ruraux 2017 (DETR)
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du plan de soutien lié à l'activité du BTP
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la réserve parlementaire
- **AUTORISE** le Maire à engager toutes les démarches nécessaires, à prendre toutes décisions et à signer tout document dans ce cadre, dans la limite des crédits inscrits au budget.

3) Choix du maître d'œuvre et Autorisation de signature du Conseil Municipal au Maire de la commune de Saint-Ambreuil des marchés, dans le cadre de l'opération de rénovation–extension de la salle polyvalente

La commission chargée de la rénovation–extension de la salle polyvalente, à l'issue de la mise en concurrence et de l'analyse des plis, a décidé que l'offre économiquement la plus avantageuse est :

Le Cabinet ARCAD'26 pour le marché de mission complète de maîtrise d'œuvre + relevé des existants + audit énergétique + RT 2012 pour un montant de **17 808.00 € HT**.

Le Conseil municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité** :

DECIDE de donner délégation au Maire de la commune de Saint-Ambreuil pour signer le marché de mission complète de maîtrise d'œuvre + relevé des existants + audit énergétique + RT 2012 pour un montant de **17 808.00 € HT**

4) Objet : Rapport Assainissement Non Collectif - exercice 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement Non Collectif de l'exercice 2015 de la Communauté de Communes « *entre Saône et Grosne* ».

Le Conseil Municipal **après en avoir délibéré à l'unanimité** :

APPROUVE le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement Non Collectif de l'exercice 2015, de la communauté de communes « *entre Saône et Grosne* »

DECISION DU MAIRE :

Réseau distribution gaz : Monsieur le Maire décide que la redevance payée par GRDF à la commune s'élève à 261 € compte tenu de la longueur du réseau développé.

QUESTIONS DIVERSES

- a) **Location Salle communale** : pour les cas où une salle de réunion est demandée (type conférence, réunion de travail) et dans le cas où la salle polyvalente est déjà louée, Monsieur le Maire propose de louer la salle de classe du haut (inoccupée) pour la somme de 60 € / jour. Les membres du Conseil Municipal sont d'accord avec cette proposition.
- b) **Agriculture et état de catastrophes naturelles** : Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame la sénatrice Marie Mercier adressée à Monsieur le Préfet au sujet des difficultés des agriculteurs et de la nécessité d'instaurer des mesures simples et concrètes pour soutenir cette profession.

c) **Travaux sur la commune:**

- a. L'entretien de la voirie par la société Eiffage est en cours, la signalisation horizontale sera effectuée au mois d'août.
- b. Jeux, bancs, poubelles : les commandes sont arrivées, les jeux seront installés dans le Pré de la colonne (Square face à la maison de retraite), les bancs à différents endroits du village, dès que les employés auront la possibilité d'effectuer ce travail.

d) **Marronniers place Niepce** : Monsieur le Maire propose d'arracher les trois arbres (deux d'entre eux étant en très mal en point et risquant de tomber), de les remplacer par trois jeunes marronniers et de refaire la place en pelouse. Si les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour la réfection du parterre en pelouse, la décision d'arracher les 3 arbres ne fait pas l'unanimité et nécessite un vote. Par 8 voix pour, 2 abstentions et 4 voix contre, la décision de Monsieur le Maire est acceptée.

e) **Sivos :**

1- Suite aux nombreux démêlés opposant Monsieur PINTO, ancien chauffeur de bus du SIVOS, et la direction du SIVOS, un jugement a été rendu par la cour d'appel de Lyon qui donne totalement raison au SIVOS Laives, Beaumont sur Grosne, St Ambreuil et met fin aux poursuites engagées par Monsieur PINTO. L'affaire est donc close.

2- Marché des transports : Après un premier marché infructueux, un nouveau marché, basé sur des horaires scolaires différents a été lancé. C'est la société Transarc qui a été retenue, en faisant une offre particulièrement avantageuse pour les trois communes concernées. Les horaires scolaires seront légèrement modifiés, les parents seront avertis par les enseignants.

INFOS :

- 1- Suite à la réunion « assainissement » au sujet du Schéma Directeur d'Assainissement, le cabinet Charpentier va faire des contrôles des réseaux d'assainissement **de nuit** sur le domaine public. En même temps, il contrôlera toutes les boîtes de raccordement existantes. Les habitants seront avertis (sur site et sur les panneaux d'affichage) des dates de ces opérations.
- 2- L'Etat donne obligation à tous les citoyens de se signaler en mairie s'ils possèdent sur leur terrain
 - une ou plusieurs ruches
 - un ou plusieurs puits

La réunion se termine à 20 h 45.

